

**-REUNION du Bureau du 1er février 2022
COMPTE-RENDU**

Le Bureau du syndicat mixte Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain s'est réuni le mardi 1er février 2022 à 18h00 à Chazey-sur-Ain.

Etaient présents

M. NANCHI	Président du syndicat mixte BUCOPA
Mme BOLLACHE	1ère vice-présidente du syndicat mixte BUCOPA
M. GUILLOT-VIGNOT	2ème vice-président du syndicat mixte BUCOPA
M. de BOISSIEU	Membre du syndicat mixte BUCOPA
Mme BERRODIER	Membre du syndicat mixte BUCOPA
Mme VEYSSET-RABILLOUD	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. BOUCHON	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. PREMILLIEU	Chef de projet du syndicat mixte BUCOPA
Mme PARIS	Assistante

Etaient excusés

M. PELLETIER	4ème vice-président du syndicat mixte BUCOPA
M. MANOS	6ème vice-président du syndicat mixte BUCOPA
Mme OBADIA	Membre du syndicat mixte BUCOPA
Mme POMMAZ	3ème vice-présidente du syndicat mixte BUCOPA
M. BRUNET	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. DAUBIÉ	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. DELOCHE	Membre du syndicat mixte BUCOPA

En préambule, Monsieur le président remercie les membres présents et rappelle ensuite les points à l'ordre du jour. Il précise que le Bureau doit rendre des avis sur deux projets dont la compatibilité avec le SCoT est nécessaire. Il propose de commencer l'analyse technique de ces dossiers.

► AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°4 DU PLU DE MEXIMIEUX

Il est rappelé que par arrêté du 22 juin 2021 la commune a lancé la procédure de modification n°2 de son PLU et que ce projet de modification a fait l'objet d'un avis du Bureau du syndicat mixte BUCOPA en date du 28 septembre 2021 dans lequel certain nombre de remarques avaient été formulées.

La commune a finalement abrogé l'arrêté de cette modification n°2 pour retravailler son contenu en prenant en compte les remarques des PPA, notamment celles du SM BUCOPA.

Pour rappel, les remarques du SM BUCOPA concernaient la suppression de l'OAP sur la zone UX des Granges, les conditions d'ouverture à l'urbanisation de la zone 2 AU g transformée en 1AUg.

Le projet de modification n°4 pris par arrêté du 16 décembre 2021 :

Intègre les remarques du SM BUCOPA en :

- Reportant l'urbanisation de la zone 1AUg qui fera l'objet d'une procédure de modification spécifique ultérieure.
- En reprenant une OAP sur la partie de la zone UX non encore aménagée qui permettra de garantir la maîtrise par la collectivité, des principes d'aménagement de cette partie de zone située en front de RD.
- En identifiant un sous-secteur UL sur la précédente zone UX correspondant à des équipements publics (STEP).
- En annexant enfin les cahiers de recommandations architecturales et paysagères du SCoT au règlement du PLU.

A l'issue de cette présentation, les membres du Bureau rendent un avis favorable à l'unanimité au projet de modification n°4 du PLU de Meximieux.

▶ **AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE FARAMANS**

Il est précisé que la modification simplifiée du PLU de Faramans concerne :
L'actualisation des numéros d'articles pour prendre en compte la réforme du CU entrée en vigueur en 2016
L'actualisation avec précision et/ou suppression de notions qui n'existent plus
L'intégration des délibérations prises (permis de démolir et clôtures)
La reprise de la rédaction d'articles pour faciliter leur application (difficultés rencontrées lors de l'instruction)
La reprise de la rédaction d'articles pour mieux prendre en compte les enjeux nouveaux (formes d'habitat, mobilités)

Cette modification simplifiée qui touche exclusivement le règlement doit être l'occasion d'intégrer en annexe les cahiers de recommandations architecturales et paysagères élaborés par le SCoT et le CAUE, désormais systématiquement annexés aux PLU révisés.

Les membres du Bureau rendent un avis favorable à l'unanimité et demandent que soient annexés au règlement du PLU les cahiers de recommandations architecturales et paysagères du SCoT BUCOPA.

▶ **PRESENTATION DES PROJETS DE DELIBERATIONS DEBATTUS LORS DU PROCHAIN CONSEIL SYNDICAL DU 9 FEVRIER**

Le président présente aux membres du Bureau les projets des délibérations qui seront débattus lors du prochain conseil syndical le 9 février. Il explique les résultats de l'exercice 2021 en fonctionnement et en investissement ; notamment, le résultat excédentaire à la section de fonctionnement qui, déficitaire depuis plusieurs exercices, est cependant à relativiser. En effet, cet excédent est dû au retard de facturation de notre participation à l'Inter-Scot qui s'élève à environ 8 900 € par l'agence d'urbanisme et à un décalage de facturation en 2022 pour de la documentation d'un montant de 2 205 €, ce qui signifie qu'en 2022 nous aurons à payer les cotisations 2021 et 2022, ainsi que la facturation de la documentation.

Le budget primitif 2022 est également présenté, le président précise que la subvention exceptionnelle demandée à la CCPA sera imputée en investissement car elle permettra de payer des dépenses d'investissement.

Les membres du Bureau valident ces projets de délibérations pour le futur conseil syndical du 9 février.

▶ **PRESENTATION DES NOUVEAUX CAHIERS DE RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES ET PAYSAGERES (VERSIONS PROVISOIRES)**

Olivier PREMILLIEU présente les fiches provisoires élaborées avec le CAUE.

Il rappelle que ces trois fiches thématiques ont vocation à compléter les cahiers de recommandations architecturales et paysagères sur des sujets thématiques qui ont été validés préalablement en Bureau.

Les thèmes retenus sont :

- Principes d'intégration des systèmes de production d'énergies renouvelables au bâti,
- Optimisation du foncier à l'intérieur des enveloppes urbaines,
- Traitement des lisières urbaines et périurbaines.

Il insiste sur le fait que ces fiches s'adressent aux élus dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme et de l'instruction des autorisations d'urbanisme, mais aussi aux pétitionnaires dans le cadre de la définition de leurs projets. A ce titre, il ne faudra pas hésiter à les mettre à disposition des habitants et à les diffuser massivement.

Gilbert BOUCHON pense qu'il faudrait les transmettre aux cabinets d'architecte car lorsque les projets arrivent en mairie, il est trop tard pour les modifier.

Anne BOLLACHE intervient pour souligner par exemple la difficulté des habitants à accepter la construction de nouveaux lotissements près de chez eux, alors qu'ils se trouvaient seuls avant.

Les membres du Bureau font part de la difficulté pour leurs communes de s'opposer aux demandes des habitants.

Olivier PREMILLIEU souligne l'enjeu de sortir d'un positionnement uniquement "défensif" visant à limiter les divisions parcellaires, sources de problématiques a priori ingérables et non maîtrisables.

Il s'agit de prendre à bras le corps l'avenir des secteurs d'habitat individuel pour en faire un véritable outil efficace d'optimisation des gisements fonciers disponibles et d'accueil de la population, à travers la production de terrains à bâtir abordables.

Olivier PREMILLIEU donne l'exemple de la commune de St Maurice-de-Beynost qui révisé actuellement son PLU. Il précise être intervenu sur le thème de la division parcellaire lors d'une réunion de la commission urbanisme de cette commune. Il est d'ailleurs envisagé que cette commune, une fois leur PADD approuvé, soit commune sollicitée pour devenir « pilote » de notre partenariat avec le CAUE, pour gérer l'organisation des divisions parcellaires. En effet, les élus veulent rentrer dans le processus de maîtrise des divisions parcellaires et souhaitent que l'on puisse les accompagner dans cette démarche.

Philippe GUILLOT VIGNOT propose de modifier la fiche 1 (page 2) pour le paragraphe concernant les couleurs et matières de manière à la rendre plus lisible. Olivier PREMILLIEU demande à ce que les communes lui fassent remonter leurs suggestions ou remarques sur ces fiches.

Anne BOLLACHE voudrait savoir si ces fiches seront approuvées au conseil syndical. Alexandre NANCHI précise qu'elles seront présentées en conseil syndical, mais non approuvées.

Alexandre NANCHI propose, à ce titre, de faire une réunion spécifique pour présenter les fiches avec le CAUE aux élus du conseil syndical, à laquelle pourraient se joindre 1 ou 2 élus des mairies (maire ou adjoint à l'urbanisme). Cette réunion pourrait se décliner sous forme d'ateliers et être également proposée aux techniciens des communes et communautés de communes.

► POINT INFORMATION

- ✓ Alexandre NANCHI précise qu'Olivier PREMILLIEU présentera lors du prochain conseil syndical du 9 février les évolutions législatives et réglementaires.
- ✓ Un point est fait sur l'avis favorable rendu en CDAC le 6 décembre pour le LIDL de Beynost. En effet, trois recours sont lancés et Philippe GUILLOT VIGNOT se rendra à Paris pour défendre le projet devant une commission.
- ✓ Olivier PREMILLIEU fait un retour sur l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCoT qui a eu lieu dernièrement. Il revient sur un des points essentiels qui est la création d'un GIE qui aurait pour mission de gérer le nouveau dispositif pour l'observatoire du foncier dont le coût s'élève à environ 1 millions d'euros. Lors de cette assemblée, la Fédération Nationale des SCoT demandait l'autorisation de se lancer dans cette création. Cette proposition a soulevé de nombreuses questions d'élus et de techniciens, il précise que les Régions ne sont, pour le moment, pas associées à ce projet.
Il revient également sur les 3 décrets relatifs à la mise en œuvre de la loi Climat et Résilience.
Enfin, il évoque le lancement de l'étude à l'échelle de l'InterSCoT dans le cadre du ZAN. L'InterSCoT prévoit de faire un séminaire sur le ZAN ouvert aux techniciens et élus, fin avril / début mai. Il est proposé à Philippe GUILLOT VIGNOT qu'il intervienne lors de ce séminaire.
- ✓ Deux documents réalisés par l'agence d'urbanisme sont distribués aux membres du Bureau :
Les enjeux de la ressource en eau potable à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise, et le bulletin de veille n°9 du commerce.
Les membres du Bureau s'accordent sur le fait qu'il faudra être plus ambitieux et attentifs sur le sujet de la ressource en eau lors de la prochaine révision du SCoT.
- ✓ Enfin, il est indiqué que la modification n°1 se poursuit, GRDF a notamment transmis une contribution à ce sujet. Olivier PREMILLIEU évoque sa rencontre avec M. COULON de la CNR (Compagnie Nationale du Rhône). Le président indique qu'une fois leur nouvelle concession signée avec l'Etat, il proposera à la CNR de venir présenter le contenu de celle-ci en conseil syndical.
- ✓ A ce sujet, Philippe GUILLOT VIGNOT informe les membres du Bureau qu'il s'inquiète de la gestion du niveau d'eau du Rhône par la CNR qui provoque des inondations régulières en aval. Il souhaite pouvoir aborder ce point rapidement avec la CNR.
- Prochaine date :
 - Prochain Conseil syndical : mercredi 9 février à Chazey-sur-Ain, à 18h30.

La séance est levée à 20h30.